

Prix à la consommation

En 2021, l'inflation a fortement augmenté : nulle en décembre 2020 (0,0 % sur un an), elle s'élève désormais à +2,8 % en novembre, selon l'estimation provisoire. Cette hausse a été principalement tirée par les prix de l'énergie : ces derniers, après être descendus à des niveaux particulièrement bas en 2020, se sont en effet vivement redressés depuis, dans le contexte de la reprise économique mondiale (► [éclairage](#)).

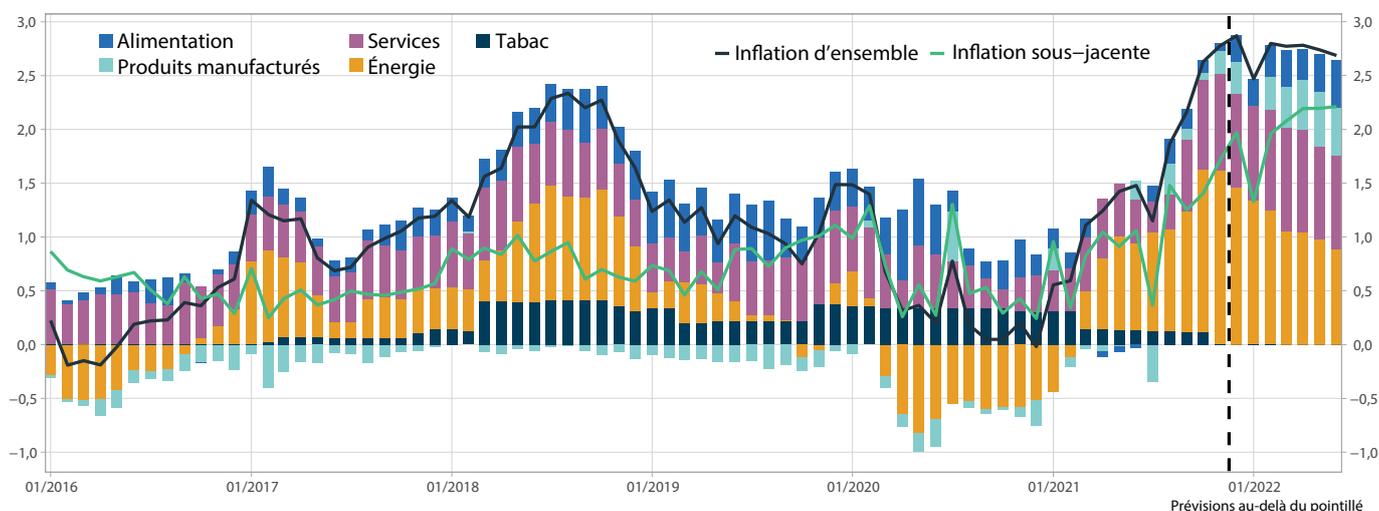
D'ici les six prochains mois, l'inflation se maintiendrait au-dessus de 2,6 % sur un an (sauf en janvier, conséquence mécanique du décalage des soldes d'hiver en 2021) sous l'hypothèse conventionnelle d'un prix du pétrole fixé à 75 \$ par baril de Brent et d'une stabilité des autres cours de matières premières. Il est supposé par ailleurs que la structure de consommation qui servira de pondération à l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2022 sera la même que celle de l'IPC de 2021, à savoir la structure de consommation de 2020 (► [encadré 1](#)).

La contribution des prix de l'énergie à l'inflation totale demeurerait importante mais irait en diminuant sous l'hypothèse conventionnelle retenue, par effet mécanique de leur hausse un an plus tôt (« effet de base »). De plus, à l'horizon de la prévision, le tarif réglementé du gaz resterait stable du fait du bouclier tarifaire instauré en octobre. Au total, l'évolution des prix de l'énergie passerait de 21,6 % sur un an en novembre 2021 à 11,8 % en juin 2022. Dans le même temps, l'inflation augmenterait dans les produits manufacturés et l'alimentation : les hausses passées des cours des matières premières industrielles et agricoles (céréales notamment) se sont en effet traduites par des augmentations récentes et sensibles des prix de production, lesquelles commenceraient donc à se répercuter sur les prix à la consommation (► [encadré 2](#)). Les prix des produits manufacturés passeraient ainsi d'une évolution sur un an de 0,8 % en novembre 2021 à 1,8 % en juin. Enfin, après avoir retrouvé en 2021 une saisonnalité plus habituelle, les prix des services devraient contribuer de façon stable à l'inflation des prochains mois.

Par conséquent, si l'inflation d'ensemble resterait relativement stable au premier semestre 2022, l'inflation sous-jacente progresserait quant à elle sur toute la période – hormis durant le mois janvier en raison des soldes d'hiver – jusqu'à atteindre +2,2 % sur un an en juin, portée par le dynamisme des prix des produits manufacturés et, dans une moindre mesure, de ceux des produits alimentaires hors frais. ●

► 1. Inflation d'ensemble et contributions par poste

inflation en glissement annuel, en %, contributions en points



Source : Insee

Conjoncture française

► 2. Indices des prix à la consommation

évolutions en %, contributions en points

Regroupements IPC* (pondérations 2021)	octobre 2021		novembre 2021		décembre 2021		mars 2022		juin 2022		Moyennes annuelles		Moyenne semestrielle
	ga	cga	ga	cga	ga	cga	ga	cga	ga	cga	2020	2021	2022
Alimentation (17,9 %)	0,7	0,1	0,4	0,1	1,4	0,3	1,9	0,3	2,4	0,4	1,9	0,6	1,8
dont : produits frais (2,6 %)	1,5	0,0	-1,0	0,0	2,8	0,1	4,3	0,1	4,8	0,1	7,3	1,8	3,2
hors produits frais (15,2 %)	0,5	0,1	0,7	0,1	1,2	0,2	1,5	0,2	2,0	0,3	1,0	0,4	1,6
Tabac (2,4 %)	4,8	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,7	5,5	0,0
Produits manufacturés (25,0 %)	0,3	0,1	0,8	0,2	1,2	0,3	1,5	0,4	1,8	0,5	-0,2	0,3	1,4
dont : habillement-chaussures (3,5 %)	0,0	0,0	1,8	0,1	2,3	0,1	3,6	0,1	4,3	0,2	-0,5	0,0	3,0
produits santé (4,4 %)	-1,6	-0,1	-2,0	-0,1	-2,1	-0,1	-2,8	-0,1	-3,1	-0,1	-2,0	-1,2	-2,9
autres produits manufacturés (17,1 %)	0,8	0,1	1,3	0,2	1,8	0,3	2,0	0,3	2,4	0,4	0,2	0,7	2,1
Énergie (7,5 %)	20,2	1,5	21,6	1,6	19,6	1,5	14,1	1,1	11,8	0,9	-6,1	10,6	14,6
dont : produits pétroliers (3,4 %)	27,0	0,9	29,3	1,0	24,8	0,8	11,8	0,4	9,3	0,3	-11,8	13,7	13,2
Services (47,3 %)	1,8	0,8	1,9	0,9	1,8	0,9	2,0	1,0	1,8	0,9	0,9	1,2	1,9
dont : loyers-eau (8,5 %)	1,4	0,1	1,6	0,1	1,7	0,1	1,7	0,1	1,8	0,2	0,3	1,1	1,8
santé (6,5 %)	-0,8	-0,1	-0,8	0,0	-0,7	0,0	-0,3	0,0	0,3	0,0	0,3	-0,5	0,0
transports (1,7 %)	8,8	0,2	12,2	0,2	8,9	0,2	12,8	0,2	8,7	0,2	-1,7	4,1	11,4
communications (2,4 %)	5,3	0,1	2,6	0,1	2,8	0,1	2,9	0,1	0,5	0,0	1,0	2,9	1,4
autres services (28,1 %)	1,5	0,4	1,7	0,5	2,0	0,5	2,0	0,6	1,9	0,5	1,4	1,2	1,9
Ensemble (100 %)	2,6	2,6	2,8	2,8	2,9	2,9	2,8	2,8	2,7	2,7	0,5	1,7	2,7
Ensemble hors énergie (92,5 %)	1,3	1,2	1,3	1,2	1,5	1,4	1,8	1,7	1,9	1,7	1,1	1,0	1,7
Ensemble hors tabac (97,6 %)	2,6	2,5	2,9	2,8	2,9	2,8	2,8	2,7	2,7	2,6	0,2	1,6	2,8
Inflation « sous-jacente » (60,1 %)**	1,4	0,8	1,7	1,0	2,0	1,2	2,1	1,2	2,2	1,3	0,6	1,1	2,0

■ Estimation provisoire

■ Préviation

ga : glissement annuel ; cga : contribution au glissement annuel de l'ensemble

* Indice des prix à la consommation (IPC)

** Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales

Note : Les valeurs annuelles et semestrielles correspondent aux moyennes des glissements annuels.

Source : Insee

Encadré 1 - Quel choix de pondérations pour la prévision d'inflation sur 2022 ?

L'indice des prix à la consommation (IPC) s'appuie sur un panier de biens et services fixe au cours d'une année, dont les prix sont suivis chaque mois. Ce panier est actualisé tous les ans à l'occasion de la publication de l'IPC du mois de janvier, afin de refléter la structure de la consommation des ménages de l'année précédente.

En général, l'actualisation des pondérations en début d'année n'a qu'un effet limité sur le niveau de l'IPC, puisque la structure de la consommation des ménages n'évolue que lentement d'une année sur l'autre. Ce n'est pas le cas de l'année 2020, dont la structure de consommation a été atypique¹. Ainsi, en janvier 2021, la mise à jour des pondérations (prenant en compte la structure de consommation de 2020 et non plus de 2019) avait contribué à l'inflation d'ensemble à hauteur d'environ 0,2 point de glissement annuel.

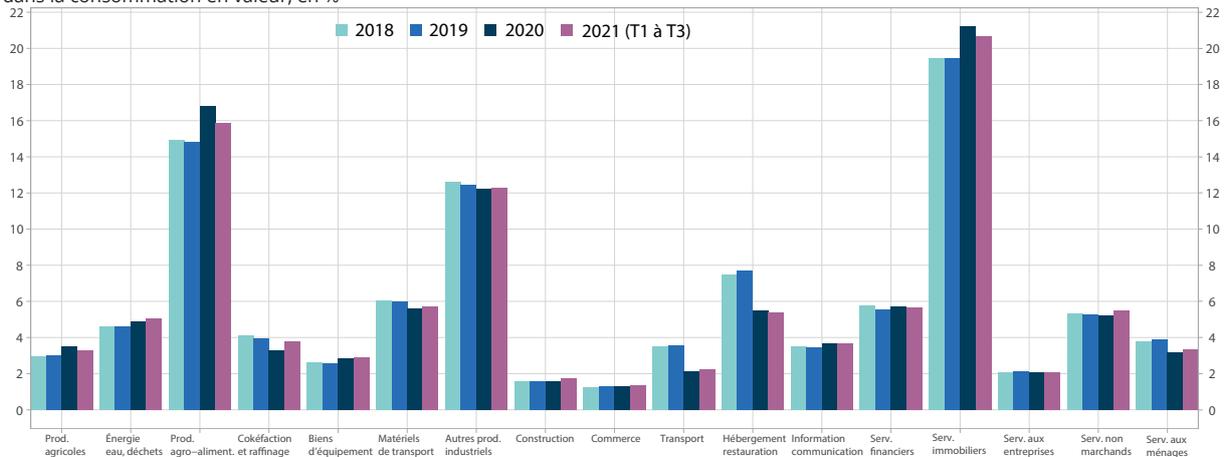
Les pondérations de l'IPC seront de nouveau actualisées en début d'année prochaine, dans le cadre de l'élaboration de l'IPC de 2022. Dans la prévision d'inflation présentée ici, l'hypothèse retenue est celle de pondérations pour l'IPC de 2022 identiques à celles de 2021. Cette hypothèse semble justifiée dans la mesure où compte tenu des restrictions sanitaires en vigueur au premier semestre 2021, la structure de consommation de l'ensemble de l'année 2021 devrait être plus proche de celle de 2020 que d'une année d'avant-crise. C'est d'ailleurs ce qu'indiquent les données des comptes nationaux pour les trois premiers trimestres de 2021 : la structure de la consommation en valeur, au niveau des 17 postes de la nomenclature des comptes nationaux, apparaît relativement similaire entre 2021 et 2020 et se distingue de celles de 2019 ou 2018 (notamment sur le poids de l'hébergement-restauration, des services de transport ou des produits agro-alimentaires, ► **figure 3**). Cet exercice de comparaison est imparfait puisque le champ de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale diffère de celui de l'IPC et qu'il repose sur la donnée des seuls trois premiers trimestres de 2021. Il permet néanmoins, malgré ces limites, de rendre plausible l'hypothèse choisie dans le cadre de cette prévision. ●

.../...

¹ Insee, *Note méthodologique*, février 2021 « Indice des prix à la consommation : les changements de l'année 2021 »

► 3. Structure de la consommation depuis 2018 (en nomenclature A17)

part dans la consommation en valeur, en %



Lecture : en 2020, le poste hébergement-restauration représentait 5,5 % de la consommation, alors qu'il représentait 7,5 % en 2018 et 7,7 % en 2019. Pour les trois premiers trimestres de 2021, 5,4 % de la consommation totale provenait de l'hébergement-restauration : l'importance de ce poste de consommation en 2021 est plus proche de celle de 2020 que de celle de l'avant-crise.

Note : le champ de la consommation présenté ici est celui qui correspond à nos prévisions de consommation, et non pas à la construction de l'indice des prix.

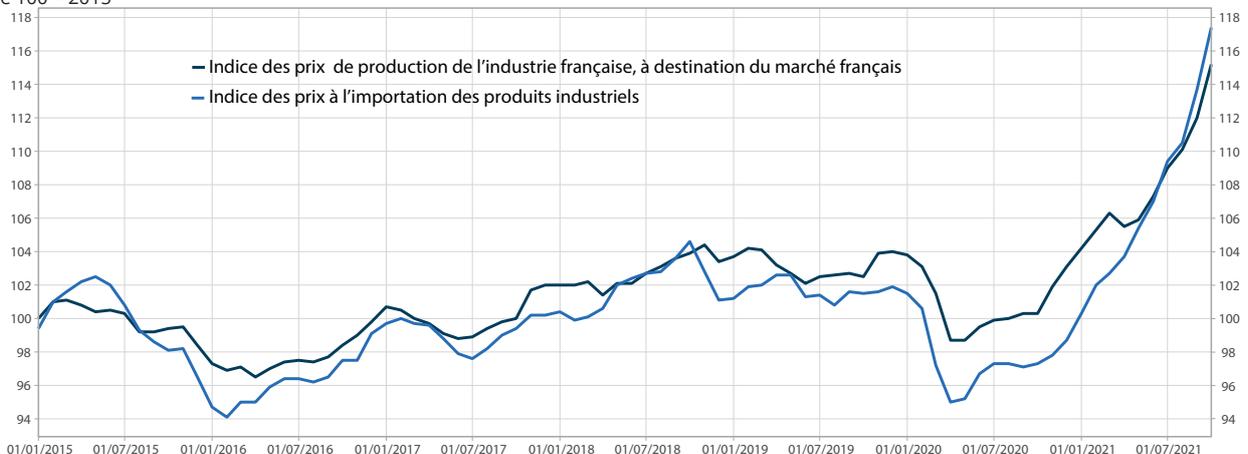
Source : Insee

Encadré 2 - l'augmentation des prix de production industriels se répercuterait sur les prix à la consommation principalement durant le premier semestre 2022

Depuis la fin de l'année 2020, les indices de prix de production et d'importation de l'industrie (IPPI) ont vivement augmenté, pour atteindre des points hauts historiques, dans un contexte de renchérissement des matières premières industrielles (► [figure 4](#)). Depuis janvier 2021, l'IPPI a évolué en moyenne de +7,5 % sur un an, tandis qu'entre janvier et octobre 2020 l'évolution moyenne de l'IPPI était de -2,4 % sur un an. Pourtant, ces hausses récentes ne semblent pas avoir affecté sensiblement l'indice des prix à la consommation : entre septembre et novembre, les prix à la consommation des produits manufacturés n'ont en moyenne augmenté que de 0,5 % sur un an.

► 4. Indices de prix de production et d'importation des produits industriels

base 100 = 2015



Lecture : en octobre 2021, les prix de production de l'industrie française pour le marché français ont de nouveau augmenté : l'indice IPPI - marché français atteint ainsi 115,2 points, soit 2,9 % de plus que le mois précédent. Quant aux prix d'importation des produits industriels, ils ont nettement accéléré (+3,3 %) : leur indice s'est élevé à 117,4 points.

Source : Insee

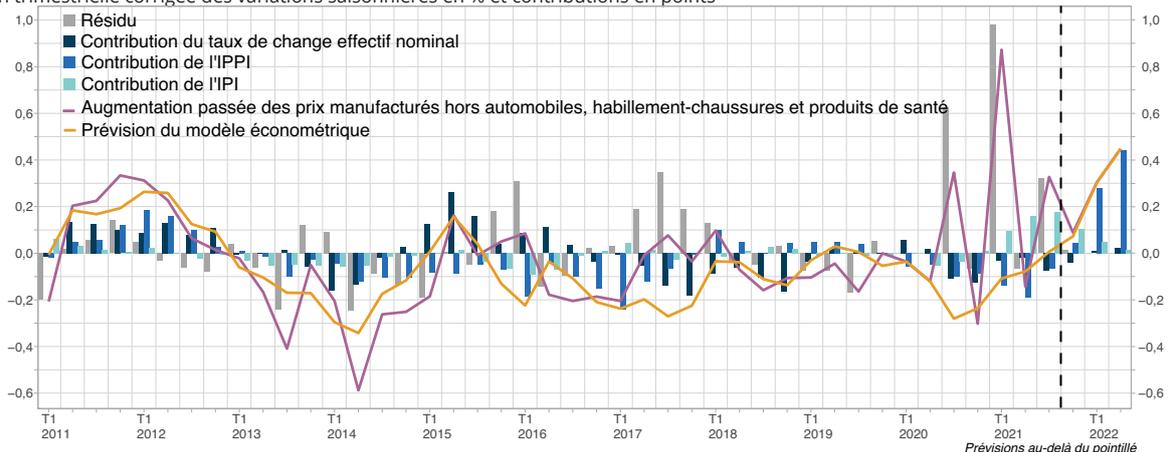
.../...

De fait, la hausse des prix de production ne se répercute pas de façon immédiate ni complète aux prix à la consommation. Elle touche en premier lieu les consommations intermédiaires des entreprises, conduisant ainsi à une hausse de leurs coûts de production. La transmission aux prix à la consommation dépend alors de l'arbitrage que font les entreprises entre la compression de leurs marges et la hausse de leurs prix de vente.

C'est ce qu'illustre par exemple la modélisation économétrique suivante de la dynamique des prix à la consommation du poste « autres produits manufacturés » (qui recouvre les produits manufacturés, hors habillement-chaussures et produits de santé). Selon cette modélisation, le prix à la consommation des « autres produits manufacturés » hors automobiles (pris en variation trimestrielle et désaisonnalisé) dépend principalement de l'IPPI (comme indicateur des coûts de production), de l'indice de la production industrielle des branches d'activité concernées et du taux de change effectif nominal. Il accélérerait nettement en début d'année 2022, essentiellement du fait de l'IPPI, dont la contribution irait en augmentant à partir du quatrième trimestre 2021 (► **figure 5**). Le modèle anticipe ainsi que la hausse récente des prix de production contribuerait à hauteur de 0,3 point à la croissance trimestrielle des prix à la consommation des « autres produits manufacturés » au premier trimestre 2022, puis de 0,45 point au deuxième trimestre. ●

► 5. Modélisation économétrique des prix à la consommation des produits manufacturés (hors habillement, produits de santé et automobiles)

variation trimestrielle corrigée des variations saisonnières en % et contributions en points



Lecture : selon cette modélisation économétrique, les prix des « autres produits manufacturés » hors automobiles augmenteraient de 0,3 % au premier trimestre 2022 relativement au trimestre précédent, hors effets saisonniers. Pour prévoir cette hausse, le modèle s'appuie essentiellement sur les valeurs passées de l'IPPI, qui contribueraient à hauteur de 0,28 points.

Source : Insee